

ORIENTATION	OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE
1 Renforcer la gouvernance du développement durable (DD) dans l'administration publique	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	1 Collaborer à la réalisation de l'inventaire des exigences concernant le bâtiment durable	Inventaire des exigences du Ministère concernant le bâtiment durable	Inventaire produit
	1.2 Renforcer la prise en compte des principes de DD par les ministères et organismes publics	2 S'assurer de la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants du Ministère	Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable	3
2 Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable	2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	3 Soutenir la construction en bois	Nombre de projets soutenus <i>Y compris la bonification du Gestimat</i>	3
		4 Soutenir des projets de développement de nouveaux bioproduits	Nombre de projets terminés	4
	2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	5 Établir un processus organisationnel visant à évaluer l'effet de l'intégration de critères d'écoresponsabilité* aux programmes de soutien financier	Processus établi pour évaluer l'effet de l'intégration de critères d'écoresponsabilité*	Processus établi
		6 Colliger l'information concernant l'utilisation de critères d'écoresponsabilité* dans les programmes de soutien financier	Pourcentage des programmes inscrits dans la base de données	100 %
3 Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité	3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	7 Mettre en œuvre la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF)	Pourcentage des actions de la SADF mises en œuvre <i>Indice de référence : 139 actions</i>	100 %
		8 Sensibiliser la population québécoise à l'égard d'enjeux déterminants de préservation de la biodiversité	Nombre de moyens de communication déployés	5
	3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	9 Lutter contre les espèces aquatiques envahissantes	Nombre de stations de nettoyage d'embarcations mises en place	10
		10 Soutenir les initiatives d'éducation forestière des partenaires du Ministère à l'échelle du Québec	Pourcentage de régions où des initiatives d'éducation forestière sont soutenues <i>Indice de référence : 17 régions administratives</i>	100 % des régions
8 Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de GES	8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	11 Favoriser l'émergence de la filière bioénergétique	Nombre de projets en bioénergie ayant bénéficié d'un accompagnement ou d'un suivi**	12

* Ou de mesures d'écoconditionnalité

** On définit l'accompagnement ou le suivi d'un projet comme étant toute action (rédaction d'avis sectoriel, analyse de demandes d'aide financière, participation à des comités et à des rencontres, etc.) ayant nécessité un minimum de quatorze heures de travail.

Notes : Le Plan d'action de développement durable 2016-2020, qui a été reconduit jusqu'au 31 mars 2021, a été mis à jour pour l'année 2021-2022.

Les orientations et objectifs sont issus de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Les actions relèvent du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.